



PRODUCTION & FORMATION

PROCEDURE EN CAS DE LITIGE LORS D'UNE FORMATION ENTRE UN STAGIAIRE ET L'ORGANISME DE FORMATION, ABF STUDIO.

Ce document est un support, un guide ou une potentielle preuve qui a pour but de pour **prévenir et/ou de défendre**, en cas de conflit(s) quelconque(s), l'organisme ABF STUDIO et/ou un stagiaire de la formation professionnelle.

Dans un parti nous avons **le plaignant** :

⇒ Il désigne toute personne souhaitant entamer une procédure de litige ;

Dans l'autre partie nous avons **l'accusé** :

⇒ Il désigne la personne contre qui le plaignant entame la procédure de litige ;

ABF STUDIO

Organisme de formation en Audiovisuelle

Siège social : 12 Villa Lourcine – 75014 PARIS - Siret : 83403143700025 - Ape : 5911A

Téléphone : 07 54 08 17 77 / Mail : studio7abf@gmail.com

Procédure en cas de litige par ABF STUDIO :

- 1- Une procédure de litige ne peut être lancée que lorsque l'un des deux parties à remplis le formulaire ci-joints intitulé :

- « *PROTOCOLE POUR UNE PROCEDURE DE LITIGE* ».

En cas de litige :

- 1- Le stagiaire remplit le formulaire de litige qui lui est remis par la direction de ABF STUDIO.
- 2- Une fois le formulaire rempli, le stagiaire et le responsable de ABF STUDIO devrons s'entretenir lors d'un rendez-vous afin de trouver une ou des solutions dites « à l'amiable », à l'issu de cet entretien, le stagiaire disposera de 15 jours pour donner suite à la proposition qui lui a été faite par le responsable de ABF STUDIO ;
 - Proposition des heures de formations en plus,
 - Inscription dans une nouvelle session de formation,
 - Inscription en formation personnalisée pour des stagiaires rencontrant de grosses difficultés.
 - Ou Avoir.
- 3- Si le stagiaire et ABF STUDIO ne trouve pas d'entente, les deux parties devront entrer en contact avec un **médiateur** confirmé et devront programmer un rendez-vous dans les plus brefs délais.
 - *Le médiateur doit être **neutre**, impartial dans l'affaire du litige et sans aucuns liens de parenté, ou de liens de toute sorte (mariage, amicale...) avec l'un des deux parties.*
 - Le rôle du médiateur : il est choisi pour aider les parties en litige pour les aider à trouver une issue pour en sortir, à trouver une solution négociée et convenant aux parties.
 - Seulement après ce rendez-vous avec le médiateur confirmé, ABF STUDIO et le stagiaire disposeront de **15 jours** de réflexions.
- 4- Seulement dans le cas où aucun accord n'est trouvé face au médiateur, la procédure se poursuivra au **Tribunal de Grande Instance de Paris, qui, est le seul** compétent, quel que soit le montant du litige dans certains domaines définit par la loi. Qui plus est, une distinction **est** à opérer au sein de ses compétences.

ABF STUDIO

Organisme de formation en Audiovisuelle

Siège social : 12 Villa Lourcine – 75014 PARIS - Siret : 83403143700025 - Ape : 5911A

Téléphone : 07 54 08 17 77 / Mail : studio7abf@gmail.com

⇒ *Seuls les preuves et les arguments solides serviront plus que des cris, des menaces ou tout type d'agressivité.*

Signature du stagiaire

Signature et Tampon de l'organisme



ABF STUDIO

Organisme de formation en Audiovisuelle

Siège social : 12 Villa Lourcine – 75014 PARIS - Siret : 83403143700025 - Ape : 5911A

Téléphone : 07 54 08 17 77 / Mail : studio7abf@gmail.com